

## **LOI N°2012-07 DU 26 JANVIER 2012**

portant autorisation de ratification de la Convention régionale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur en Asie et dans le Pacifique, adoptée à Paris, le 16 décembre 1983.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 17 janvier 2012,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de la Convention régionale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur en Asie et dans le Pacifique, adoptée à Paris, le 16 décembre 1983.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 26 janvier 2012,

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



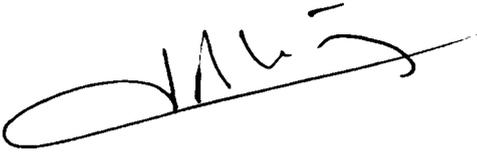
Dr Boni YAYI.-

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,  
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche  
Scientifique,



François Adebayo ABIOLA-

Le Ministre des Affaires  
Etrangères, de l'Intégration  
Africaine, de la Francophonie  
et des Béninois de l'Extérieur,



Nassirou BAKO ARIFARI.-

AMPLIATIONS : PR 6- -AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 PM/CCAGEPPDDS 4 MAEIAFBE 4 MESRS 4  
AUTRES MINISTERES 23- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-  
CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JO 1.-

66

dtb